

MIRECOURT, le 24 octobre 2016

Monsieur et Cher Collègue,

Vous êtes prié d'assister à une réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en salle de la MAIRIE

**LUNDI 31 OCTOBRE 2016 à 18 HEURES 15**

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,  
Yves SEJOURNE

- Adoption du compte-rendu de la séance du 26 septembre
- Installation d'un conseiller municipal
- Décisions municipales
- DIA
- Acquisitions et dons d'instruments au Musée de la Lutherie-
- Projet innovant Ecole de Musique
- Cession de la Fabrique
- Cession d'une parcelle Place Jules Ferry
- Convention de maîtrise d'œuvre avec L'EPFL pour la Ferme de l'Hôpital
- Subvention à deux associations
- Ouverture dominicale des commerces
- Questions diverses

--ooOoo--

Présents : Mmes CHIARAVALLI, BABOUHOT, VIDAL, BARBIER, MOINE, DIEZ, PREAUT, CLEMENT, WALTER, HUMBERT, VOIRIOT  
MM SEJOURNE, LAIBE, MALLERET, SERDET, EVROT, DAVAL, MICHEL, BLONDELLE, JAMIS, FY,

Absents ayant donné pouvoir : M. RUGA à M. LAIBE  
M. MARA à Mme WALTER, M. FERRY à M. SEJOURNE, Mme BAILLY à M. MALLERET, M. CITOYEN à M. JAMIS

Absents : Mme SIMON, Mlle BENABID

Secrétaire de séance : Marc BLONDELLE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, et invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance. Monsieur Marc BLONDELLE, Conseiller Municipal, est déclaré installé dans ses fonctions. Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016 dont lecture est donnée par Monsieur Marc BLONDELLE, secrétaire, est adopté à l'unanimité.

--ooOoo—

**08/01**

Objet : Installation d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire rappelle la démission de deux conseillers municipaux.

En application des dispositions de l'article L.270 du Code Electoral, les candidats venant sur la liste immédiatement après le dernier élu ont été contactés. M. HUBERT, Mlle SCHRAPFFER, M. BAZIN, M. MARGO n'ont pas souhaité siéger au Conseil Municipal.

Madame Renée VOIRIOT a confirmé par écrit son accord pour siéger au Conseil Municipal.

Madame Renée VOIRIOT est donc installée dans ses fonctions.

Monsieur le Maire précise être, à ce jour, dans l'attente de la réponse de Madame MARTZ pour le remplacement du deuxième conseiller municipal.

Réception Sous-Préfecture  
Le 10 novembre 2016

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

**08/02**

Objet : Décisions municipales  
– information

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.20 et du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

- n° 2016-025 : Tarif d'inscription à une activité de Sports Vacances – Octobre 2016
- n° 2016-026 : Tarifs de location de la salle du Cinéma Rio au 1<sup>er</sup> septembre 2016
- n° 2016-027 : Mise à disposition de locaux à la CCPM
- n° 2016-028 : Participation de la Ville dans le cadre d'un contrat d'association concernant l'Ecole Saint Pierre Fourier au titre de l'année scolaire 2016-2017

Réception Sous-Préfecture  
Le 10 novembre 2016

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

**08/03**

Objet : renonciation à l'exercice du droit de préemption

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.22 et R. 122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente des propriétés appartenant à :

- Madame VOGUET Anny, pour un bien cadastré AL 386 et 387, sis 2 rue Charles Nicolas Bazin, au prix de 129 000,00 €
- Consorts BELLUCCI, pour un bien cadastré AB 232, sis 187 rue Lefèvre, au prix de 83 000,00 €
- Monsieur KOLB Xavier, pour un bien cadastré AE 528, sis rue Estivant, au prix de 29 640,00 €
- Consorts KEMBERG, pour un bien cadastré AR 38, 39, 40 et 47, sis 236 rue Lieutenant Lamy, au prix de 75 000,00 €
- Consorts BOGARD, pour un bien cadastré AE 185 et 282, sis 51 rue des 4 Frères Ugazio, au prix de 55 000,00 €

Réception Sous-Préfecture  
Le 10 novembre 2016

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

**08/04**

Mme Nathalie BABOUHOT, Adjointe à la Culture, informe l'assemblée que le musée de la lutherie pourrait enrichir sa collection instrumentale, d'une part, par l'acquisition et d'autre part par le don d'un certain nombre d'instruments.

Objet : Acquisitions et dons d'instruments au Musée de la Lutherie

Deux instruments remarquables sont notamment proposés par Mme Cosette Claudot, résidant à Marseille, au prix préférentiel pour le musée de 4000 € pour un violon et 6000 € pour un alto.

Ces acquisitions pourront être subventionnées par le Fonds Régional d'Acquisitions des Musées de France.

ACQUISITIONS 2016 - MUSEE DE LA LUTHERIE

Objet	Mode acquisition	Vendeur / Donateur	Prix Achat	Valeur estimative
Violon Pierre Claudot	achat	Vendeur : Claudot Cosette	4 000 €	
Alto Pierre Claudot	achat	Vendeur : Claudot Cosette	6 000 €	
Violon Granier-Dieudonné	don	Donateur : Claudot Cosette		3 500,00 €
Violon 3/4 Breton	don	Donateur : Cohu Jean		800,00 €
Archet 3/4 Denis Granier	don	Donateur : Cohu Jean		1 800,00 €
Violon anonyme, archet et étui	don	Donateur : Monsieur Brangé		600,00 €
Violon Union Ouvrière Mirecourt	don	Donateur : Leclerc Carine		1 500,00 €
Archet Petitdemange	don	Donateur : Petitdemange Roch		2 300,00 €
Archet en abeille ondéé	don	Donateur : Petitdemange Roch		50,00 €
Lot Roch Petitdemange (caisson Stradivox, moule, clichés typographiques,	don	Donateur : Petitdemange Roch		200,00 €

mécaniques ivoire, étou, couvre-violon)				
Mandoline Patenotte	don	Donateur : Patenotte Claude		400,00 €
Lot Catherine Baroin (crin nylon, cliché typographique, pochettes cordes, certificats luthiers)	don	Donateur : Baroin Catherine		120,00 €
Total			10 000 €	11 270,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Réception Sous-Préfecture  
Le 10 novembre 2016

donne son accord pour ces acquisitions et ces dons à hauteur de 10.000 € (valeur estimative : 11.270 €).

Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du FRAM pour les acquisitions.

--ooOoo--

**08/05**

Suite à l'acceptation par le Conseil Municipal des dons d'instruments faits au Musée de la Lutherie, il est nécessaire de prévoir des crédits en opération patrimoniale, afin d'intégrer ces dons dans l'actif de la Ville.

Objet : Décision modificative  
n° 4/2016 – Budget Ville

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
IMPUTATION	MONTANT	OBSERVATIONS	IMPUTATION	MONTANT	OBSERVATIONS
041-2162-3220	12 000,00 €	Intégration dans actif dons au musée	041-1021-3220	12 000,00 €	valeur estimative dons au musée 11270 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 000,00</b> <b>€</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 000,00</b> <b>€</b>	

Réception Sous-Préfecture  
Le 10 novembre 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'intégrer ces dons dans l'actif de la Ville comme ci-dessus.

--ooOoo--

**08/06**

Mme Nathalie BABOUHOT, Adjointe à la Culture, indique qu'il convient d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 1.800 € pour des actions se déroulant dans le cadre de l'Ecole de Musique et du CTEAC

Objet : projet innovant Ecole de Musique – demande de subvention

Le projet tend à valoriser les ressources de l'école de musique et du territoire avec les différents intervenants et artistes associés en 2016 et à mettre en œuvre les actions ci-dessus.

A) Découverte d'œuvres et/ou de compositeurs méconnus par le biais de l'écoute ou de l'apprentissage

B) Sensibilisation et formation des élèves et des équipes aux musiques actuelles : musiques du monde et jazz

Réception Sous-Préfecture  
Le 10 novembre 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 1.800 € auprès du Conseil Départemental dans le cadre des actions engagées à l'Ecole de Musique et dans le cadre du CTEAC

--ooOoo--

**08/07**

Objet : Cession de la Fabrique

Dans le cadre du projet présenté par un acteur économique lors d'une séance informelle du conseil municipal le jeudi 26 mai, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente de la Fabrique (parcelle AM 163) à M. Bruno FURGAUT de la SCI l'Abondance à hauteur de 65.000 € en référence à l'estimation de France-Domains et à la négociation de Monsieur le Maire avec l'acquéreur.

Réception Sous-Préfecture  
Le 10 novembre 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour, deux abstentions (M. Jamis qui utilise le pouvoir de M. Citoyen) et deux voix contre (M. Fy et Mme VOIRIOT), autorise Monsieur le Maire à parapher le compromis relatif à la cession de l'immeuble dénommé la Fabrique sis cours Stanislas.

--ooOoo--

**08/08**

Objet : Cession d'une parcelle  
Place Jules Ferry

Dans le cadre du projet de développement et d'aménagement d'un site économique, il est proposé à l'assemblée de déclasser du domaine public et de céder à la SCI l'Abondance une surface de 120 m<sup>2</sup> (parcelles AM 511 et 512) en bordure du lieu de restauration et de stockage pour permettre une extension, en l'occurrence une cuisine centrale. La cession est proposée selon l'estimation de France-Domains au tarif de 10 € le m<sup>2</sup>.

Réception Sous-Préfecture  
Le 10 novembre 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à déclasser du domaine public et à céder une surface de 120 m<sup>2</sup> (parcelles AM 511 et 512) en bordure du lieu de restauration et de stockage pour permettre une extension par 22 voix pour, trois contre (M. Fy, M. Jamis qui utilise le pouvoir de M. Citoyen) et une abstention (Mme Renée Voiriot).

--ooOoo--

**08/09**

Objet : Signature d'une  
convention avec EPFL

Dans le cadre du projet de reconfiguration des îlots formés par l'Hôpital du Val du Madon et la Ferme de l'Hôpital, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec l'EPFL adopté par délibération de l'établissement public le 12 octobre dernier (copie ci-jointe).

Réception Sous-Préfecture  
Le 10 novembre 2016

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et quatre contre (MM Fy, Jamis qui utilise le pouvoir de M. Citoyen, Mme Voiriot), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à parapher la convention de maîtrise d'œuvre avec l'EPFL dans le cadre de la requalification urbaine du quartier de l'hôpital du Val du Madon et des rues adjacentes.

--ooOoo--

**08/10**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Nathalie BABOUHOT, Adjointe à la Culture.

Objet : Versement de subvention à deux associations

Dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Mirecourt et de l'aide fournie par cette dernière au démarrage d'une nouvelle association, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 3.000 € à l'association « Mirecourt Jazz Diffusion » qui a déposé ses statuts en ce début d'année 2016.

De même, dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Mirecourt, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Union Cycliste Contrexéville-Mirecourt dans le cadre de l'organisation du Prix de la Ville de Mirecourt.

Réception Sous-Préfecture  
Le 10 novembre 2016

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, accorde une subvention de 3.000 € à l'association « Mirecourt Jazz Diffusion » pour l'aide au démarrage et une subvention de 500 € à l'UCCM.

--ooOoo--

**08/11**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les employeurs doivent accorder à leurs salariés un repos hebdomadaire de 24 h au terme de 6 jours de travail. Ce repos est donné le dimanche (article L.3132-3 du Code du Travail) mais certaines dérogations à ce principe ont été prévues par la loi afin d'assurer la continuité de l'exploitation de l'entreprise ou de répondre aux besoins du public (loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite loi Macron).

Objet : Ouverture dominicale des commerces pour 2017

Ainsi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Code du Travail ouvre aux commerces de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche la possibilité de douze ouvertures annuelles maximum (au lieu de cinq prévues par les textes). Seuls les établissements commerciaux où les marchandises sont vendues au détail au public peuvent en bénéficier. Ces dérogations sont accordées par arrêté du maire de la commune concernée après avis du conseil municipal de la commune, des organisations d'employeurs et de salariés et avis conforme de la Communauté de Communes par délibération.

Au regard de l'accord-cadre interprofessionnel signé au niveau départemental en date du 30 juin 2016, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les jours d'ouverture en 2017 au 1<sup>er</sup> dimanches des soldes d'hiver (8 janvier), au 1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'été (2 juillet), à trois dimanches mobiles (braderie de la ville de Mirecourt par exemple) et à quatre dimanches précédant les fêtes de fin d'année ( 26 novembre et 10, 17 et 24 décembre).

Réception Sous-Préfecture  
Le 10 novembre 2016

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et une abstention (M. Fy), donne son accord pour neuf ouvertures dominicales des commerces de la Ville de Mirecourt.

--ooOoo--

**N° 1 à 11**

**Mmes CHIARAVALLI BABOUHOT VIDAL**

**BARBIER**

**MOINE**

**DIEZ**

**PREAUT**

**CLEMENT**

**WALTER**

**HUMBERT**

**VOIRIOT**

**MM SEJOURNE**

**LAIBE**

**MALLERET**

**SERDET**

**EVROT**

**DAVAL**

**MICHEL**

**BLONDELLE**

**JAMIS**

**FY**

